

Conditions de participation

- 1) Le POWERBOAT WEEK-END / Poker-Run est un événement organisé à l'occasion. L'événement sert à des fins de divertissement et n'est pas une course de bateaux à moteur.
- 2) Seuls les bateaux ayant une longueur de coque d'au moins 24 pieds peuvent participer. Le bateau doit être immatriculé et en état de circulation. L'Organisateur se réserve le droit de refuser la participation s'il estime que le bateau participant n'est pas dans un état de circulation.
- 3) La participation se fait à vos propres risques. L'organisateur n'est pas responsable des dommages causés aux bateaux, aux personnes ou à d'autres objets par un capitaine, ou l'un des équipiers, à un tiers. Le participant dégage de toute responsabilité l'organisateur et ses assistants et agents.
- 4) Chaque bateau ou équipage participant doit avoir sa propre assurance responsabilité civile bateau. Celle-ci doit être valable au moment de l'événement pour que la couverture d'assurance soit garantie.
- 5) Chaque capitaine doit être en possession d'un permis de conduire valide et d'un certificat d'immatriculation du bateau pour la zone concernée. Chaque participant doit apporter cette licence et cette autorisation avec lui. Si le capitaine responsable du bateau n'est pas en possession d'un permis de conduire valide et d'une admission, il est exclu de l'événement. Il n'y a toutefois pas de droit au remboursement de la participation aux frais.
- 6) Lors de la participation au Poker Run, chaque responsable du bateau et chaque passager / capitaine et membre d'équipage doivent se conformer aux règlements prescrits ainsi qu'au trafic maritime, et s'engage de même à respecter les règles de circulation et éviter les actes manifestes, dérangeants ou injustifiés. Aux paddocks du Poker Run, dans les ports, aux stations d'essence et tous les autres points de collecte de l'itinéraire, il est obligatoire d'éviter l'aspiration et l'impact des vagues. Si des systèmes d'échappement commutables sont disponibles, ils doivent être commutés sur "underwater" aux endroits cités précédemment. En particulier, lors des escales et dans les zones de repos de l'événement, les accélérations intempestives sont interdites.
- 7) La formation XXXXX doivent être évitées pendant la tournée de classification. Nous vous recommandons de naviguer si possible dans le sillage du bateau qui vous précède. Les canaux d'Empuriabrava demandent une attention et un respect particuliers à cause de la présence de petits bateaux de location sans permis dans les canaux.
- 8) La navigation professionnelle et commerciale a toujours la priorité et ne doit en aucun cas être entravée ou mise en danger.
- 9) En cas de comportement dangereux d'un participant, celui-ci pourra être exclu de l'événement. Dans ce cas, il n'y aura pas de droit au remboursement de la participation aux frais.
- 10) Il est de la responsabilité de chaque participant d'embarquer des réserves de carburant suffisantes afin d'atteindre l'objectif. Si un participant tombe en panne de carburant, une amende de 250 € sera due.
- 11) L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons météorologiques, par ex. fortes pluies, vents forts, de raccourcir le parcours, d'annuler l'épreuve ou de trouver une solution alternative.
- 12) Toute personne qui s'inscrit et qui ne peut pas participer par la suite n'a droit à aucun remboursement.
- 13) Chaque participant doit jeter ses ordures, par exemple des boîtes de conserve vides, des bouteilles, etc., aux endroits prévus à cet effet.
- 14) Dans les ports, chaque participant à la course a la responsabilité d'informer l'équipage et ses invités des réglementations portuaires à respecter impérativement.
- 16) Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas admis dans l'équipage.
- 17) Tous les occupants de l'embarcation doivent porter un gilet de sauvetage pendant la course, qui doit être conforme aux règlements de sécurité en vigueur dans la zone concernée et porter les marques de certification requises.
- 18) Il est nécessaire de respecter les autres bateaux au mouillage, par exemple au niveau du bruit (voir aussi 9).
- 19) Les instructions du capitaine du port, de l'organisateur et du personnel de surveillance doivent être suivies.
- 20) Les enveloppes remises avec les cartes à jouer à l'intérieur doivent rester fermées jusqu'à leur remise au jury. Toute personne qui ouvre une enveloppe à l'avance sera disqualifiée et perdra le droit de gagner une récompense. Si vous perdez une enveloppe, vous pouvez acheter une autre carte pour une pénalité de 50 euros. Si le participant perd plusieurs enveloppes, il sera disqualifié. Les enveloppes scellées sont remises au jury pour dépouillage.
- 21) Chaque participant doit fournir gratuitement à l'organisateur un espace publicitaire sur son bateau. La publicité sur les bateaux ou sous toute autre forme (par exemple brochures / flyers / vidéos) n'est autorisée que par les sponsors officiels de l'événement et est soumise à l'approbation de l'organisateur.
- 22) Il s'agit d'un événement privé. Le processus judiciaire est exclu. En raison des dénis de responsabilité, le processus juridique est limité.
- 23) Tous les bateaux participants doivent être joignables pendant la course via un téléphone portable. Ce numéro doit être mémorisé lors des vérifications administratives. En cas de défaut technique ou de sinistre d'un bateau participant, le skipper

doit en informer immédiatement l'équipe organisatrice et sécuriser son bateau immédiatement hors de l'eau courante. Le participant doit s'occuper de la récupération et de l'enlèvement de l'embarcation.

24) L'organisateur n'est pas responsable des objets perdus.

25) L'organisateur a le **droit à la maison** et peut exercer son droit en cas d'infraction et exclure des **participants ou diriger le lieu**.

Les documents suivants seront remis avant le départ. Veuillez vérifier que tout est complet :

- Conditions de participation
- Numéros de départ
- Itinéraire avec les kilomètres
- Numéro de portable de l'Organisateur
- T-Shirt
- Programme de l'événement
- Ruban VIP pour l'espace fête

Responsable du contenu, de la mise en œuvre et du déroulement de l'événement :

Thorsten Sieling, René.....

Je reconnais avoir été suffisamment informé des conditions et du déroulement de l'événement et la signature de ce document confirme que j'ai lu et accepté les termes et conditions. Je suis conscient du fait que je peux être expulsé immédiatement. Je n'ai pas le droit de réclamer un remboursement des frais de participation. Par ma signature, je dégage de toute responsabilité l'organisateur et ses responsables et collaborateurs.

Si certaines parties des présentes conditions de participation qui font l'objet du contrat s'avèrent non valides ou inapplicables ou deviennent non valides ou inapplicables après la signature, la validité du reste de l'accord n'en sera pas affectée. La partie inefficace ou impraticable est remplacée par une réglementation efficace et réalisable dont les effets sont les plus proches de l'objectif poursuivi par les parties avec la partie inefficace ou impraticable. Les dispositions ci-dessus s'appliquent également dans le cas où l'accord s'avère incomplet.

Le contrat et les conditions de participation sont soumis au droit espagnol.

Participant: _____

N° passeport. ou C.I.N.: _____.

Nom et immatriculation du bateau : _____.

Lieu, date et signature